



PRIÈRE

DIX HEURES

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 142 déposé le 24 mars 1998, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que l'examen du budget de la Situation de la femme, suivi de l'examen du budget du ministère de la Culture, du Patrimoine et de la Citoyenneté aient lieu dans la salle 255 immédiatement après l'examen du budget du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* GILLESHAMMER propose :

QUE le projet de loi n° 54 – *Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques et modifications corrélatives/The Engineering and Geoscientific Professions and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* GILLESHAMMER, le débat est ajourné sur la motion de M. LAMOUREUX.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* GILLESHAMMER propose :

QUE le projet de loi n° 55 – *Loi sur les technologues agréés des sciences appliquées/The Certified Applied Science Technologists Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* GILLESHAMMER, le débat est ajourné sur la motion de M. EVANS (Brandon-Est).

M. le *ministre* TOEWS propose :

QUE le projet de loi n^o 46 – *Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* TOEWS, le débat est ajourné sur la motion de M. MACKINTOSH.

M^{me} la *ministre* McINTOSH propose :

QUE le projet de loi n^o 53 – *Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle/The Apprenticeship and Trades Qualifications Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M^{me} la *ministre* McINTOSH, le débat est ajourné sur la motion de M^{me} BARRETT.

M. le *ministre* McCRAE, au nom de M. le *ministre* PRAZNIK, propose :

QUE le projet de loi n^o 35 – *Loi sur la santé mentale et modifications corrélatives/The Mental Health and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* McCRAE, le débat est ajourné sur la motion de M. EVANS (Brandon-Est).

M. le *ministre* McCRAE propose :

QUE le projet de loi n^o 45 – *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* McCRAE, le débat est ajourné sur la motion de M. EVANS (Brandon-Est).

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité. Les travaux sont interrompus à midi, et il est convenu que le Comité des subsides poursuivra ses travaux après les Affaires courantes.

TREIZE HEURES TRENTE

La présidente dépose le certificat d'élection relatif à l'élection de M^{me} Myrna DRIEDGER, nouvelle députée de Charleswood.

(document parlementaire n° 192)

Myrna DRIEDGER, *députée de la circonscription électorale de Charleswood*, accompagnée de M. le *premier ministre* FILMON et de M^{me} la *ministre* VODREY, se dirige vers l'enceinte de l'Assemblée et se place devant la présidente.

M. le *premier ministre* FILMON dit alors : « Madame la présidente, j'ai l'honneur de vous présenter Madame Myrna DRIEDGER, *députée de la circonscription électorale de Charleswood*, qui a prêté serment, a signé le rôle et réclame maintenant le droit de siéger ».

La présidente déclare ensuite : « Au nom de tous les députés, je désire vous souhaiter la bienvenue à l'Assemblée législative du Manitoba. Je vous souhaite également un franc succès dans votre carrière parlementaire ».

M^{me} DRIEDGER s'avance vers la présidente, lui serre la main et prend place à son siège.

Est lue et reçue la pétition que M. MARTINDALE a présentée au nom de W. Osychenko, P. Jaworski, C. Glisinski et autres personnes demandant que le ministre de la Santé annule immédiatement le projet concernant les services alimentaires des hôpitaux et s'occupe de fournir des soins de santé de qualité plutôt que d'utiliser les sommes destinées à la santé pour accorder des contrats à des entreprises du secteur privé.

M. le *ministre* RADCLIFFE dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1998-1999 – Consommation et Corporations.

(document parlementaire n° 193)

Avec le consentement de l'Assemblée, M. LAURENDEAU dépose le projet de loi n° 302 – *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le « St. Paul's College »/The St. Paul's College Incorporation Amendment Act* –, lequel est lu une première fois.

Pendant la période des questions orales, M. ASHTON invoque le *Règlement* au sujet de certaines paroles que le premier ministre aurait prononcées en répondant à une question du chef de l'opposition officielle et il demande une rétractation. Il déclare également que le premier ministre n'a pas répondu à la question qui lui avait été posée.

Après l'intervention de M. le *ministre* McCRAE sur le rappel au *Règlement*, la présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré afin de consulter le hansard.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. TWEED, SALE, PENNER, JENNISSON et LAMOUREUX font des déclarations de députés.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité. Les travaux sont interrompus à 17 heures pour la période réservée aux affaires émanant des députés.

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le mardi 19 mai 1998, à 19 heures :

M. le *ministre* ENNS remplace M^{me} la *ministre* MITCHELSON;

M. le *ministre* CUMMINGS remplace M. le *ministre* PITURA;

M. DYCK remplace M. le *ministre* REIMER;

M. HELWER remplace M. SVEINSON.

M. JENNISSEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 30 : Réinstallation de la bande autochtone Sayisi Dene

Attendu :

que depuis des temps immémoriaux la bande autochtone Sayisi Dene vit sur les terres situées à l'ouest de la Baie d'Hudson, lieu de rencontre de la forêt boréale et des Barren grounds;

qu'en 1910 la bande autochtone Sayisi Dene, appelée à cette époque la Fort Churchill Chipewyan Band, a adhéré au traité n° 5;

qu'en dépit de la signature du traité, aucune réserve n'a été créée et que la bande Sayisi Dene a, dans l'ensemble, continué à vivre comme elle l'avait toujours fait, c'est-à-dire en entretenant peu de contact avec le monde extérieur, et ce, jusqu'en 1956, année au cours de laquelle, sans consultation ni accord, le ministère des Affaires indiennes l'a réinstallée à Churchill;

qu'à Churchill la bande autochtone Sayisi Dene a été incapable de chasser et de maintenir son mode de vie traditionnel, sa langue et sa culture et qu'elle a été obligée de vivre dans un état extrême de pauvreté et de désespoir;

que plus d'un tiers des membres de la bande sont décédés au cours de cette période;

que la bande autochtone Sayisi Dene a, de son propre chef, déménagé à Tadoule Lake en 1973 afin de refaire sa communauté et de s'occuper des problèmes horribles que lui a causés sa réinstallation forcée;

que le gouvernement fédéral n'a jamais présenté ses excuses au sujet de la réinstallation forcée,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba demande officiellement au gouvernement fédéral de présenter ses excuses au sujet de la réinstallation forcée de la bande autochtone Sayisi Dene en 1956;

que l'Assemblée demande au gouvernement fédéral de négocier avec la bande autochtone Sayisi Dene à propos des dommages attribuables à la réinstallation forcée;

que l'Assemblée demande au gouvernement fédéral de modifier le traité du Nunavut afin qu'il soit tenu compte des terrains traditionnels de chasse et d'inhumation de la bande autochtone Sayisi Dene situés au nord du soixantième parallèle;

que l'Assemblée demande à son greffier de faire parvenir un exemplaire de la présente proposition à chaque député du Manitoba au Parlement.

Le jeudi 14 mai 1998

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. JENNISSEN, de M. le *ministre* NEWMAN et de M. HICKES, M. DYCK prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à mardi prochain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY